

*Chapitre 6**Une gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht (4-5 h)*Introduction

Avant : Rappeler le processus entamé depuis

- 1951 : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
- 1957 : Traités de Rome, création de la CEE, union douanière.

Avant tout, l'intégration européenne est le produit d'une volonté de paix, fondée sur la prospérité.

Un processus chaotique : avancées, petits pas et reculs...

Relancé à partir de 1986 et 1989 avec la fin de la Guerre Froide.

Contexte du traité de Maastricht en 1992 :

- Fin de la guerre froide → « réunification européenne »
- Nombreux processus d'intégration à l'échelle mondiale (ASEAN, ALENA,...)
- Volonté de renforcer l'intégration par une dimension économique, mais aussi politique.
- ⇒ Traité de Maastricht en 1992, ratifié par les 12 Etats membres (par referendum ou Parlement) pas toujours facilement : seulement 51 % de OUI en France, refus aux PB → nouveau vote en 1993 !
- ⇒ Depuis, élargissement aux pays de l'Est de l'Union. 28 pays membres aujourd'hui.
- ⇒ Renforcé ensuite par le traité de Lisbonne (2009) qui réforme le fonctionnement institutionnel.

Problématiques : Les ambitions du traité de Maastricht ont-elles répondu aux aspirations des peuples ?

- En quoi consiste la gouvernance européenne ?
- Les ambitions du traité de Maastricht ont-elles été accomplies ?
- Les difficultés actuelles prouvent-elles que l'Union fonctionne mal ?

1 - 1992, Maastricht : une étape majeure de l'intégration européenne

Pb : En quoi le Traité de Maastricht a-t-il relancé et transformé la communauté européenne ?

Le Traité remplace la CEE par l'Union européenne dont voici les trois piliers :

L'économie / La politique étrangère et de sécurité commune / la coopération policière et judiciaire

Comment cela fonctionne-t-il ?

1.1. Un pouvoir original : « la gouvernance sans gouvernement »

 **Organigramme N°2: Les institutions après Traité de Lisbonne - 2009**

→ *Comment s'organise le processus décisionnel ?*

- Une séparation des pouvoirs :

Législatif : processus de co-décision entre **Parlement** et **Conseil de l'Union** (ou conseil des ministres). Ils votent des directives. Maastricht a renforcé le pouvoir du parlement (qui est passé de l'avis au vote).

Exécutif : le conseil européen (chefs d'Etat) fixe les orientations, mais la Commission propose les lois

Donc pour chaque axe du pouvoir, on a une institution supranationale et une institution nationale

On obtient ainsi le triangle décisionnel. A la fin, les directives doivent être intégrées par le travail des parlements nationaux (essentiel de leur travail d'ailleurs).

- Un équilibre entre pouvoirs nationaux et pouvoir supranational
- Deux organes supranationaux : la **Commission** (exécutif) et le **Parlement** (législatif) représentent les intérêts de l'Union et des peuples. Au parlement, on ne siège pas par Etat mais par groupe politique. Les Commissaires ont un domaine d'action et non un Etat à défendre (par exemple, Pierre Moscovici est commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière)
- Deux organes nationaux : le **Conseil de l'Union** (législatif) et le **Conseil européen** (impulse, oriente) qui défendent les intérêts respectifs des Etats. Source de tensions : souligner les éléments moteurs comme le couple franco-allemand et les freins (RU).

Conclusion

Un fonctionnement compliqué pour le citoyen et éloigné (Bruxelles) qui trouvent la légitimité du pouvoir dans les institutions nationales.

→ Tiraillements entre les deux strates décisionnelles.

1.2. Démocratie et citoyenneté

Maastricht renforce la place et le rôle du citoyen dans l'Union :

- Instaure une citoyenneté européenne : élection du parlement européen au SU qui vote les directives = le citoyen vote les directives !!! Rôle fondamental !!!
- Droit de vote aux élections locales et européennes,
- Justiciable
- Droit d'initiative européenne (1 M. de citoyens), Charte des Droits fondamentaux
- Création de l'espace Schengen : instaure la liberté de circuler, de travailler, d'étudier... dans tous les Etats membres. = Abolition des frontières intérieures reportées aux frontières de l'Union à partir de 1995. Mais tous les Etats n'en sont pas membres.

Conclure : L'UE a donc une dimension politique et citoyenne. Les différents traités renforcent le rôle du citoyen. Or ceux-ci se désintéressent de plus en plus du sujet.

1.3. la volonté de créer une puissance mondiale

- Création d'un marché commun : principe de l'éco de marché et libre circulation des marchandises et des capitaux
- Création d'une monnaie unique : l'Euro (€), mise en circulation en 2002, seulement 19 membres. Certains s'excluent (RU), d'autres ne satisfont pas les critères.
- Nombreux programmes communs : PAC, transports, énergie, recherche, Erasmus... fonds structurels.

Conclure : Une obligation d'intégrer l'acquis communautaire. Mais les institutions permettent désormais de choisir « Une Europe à la carte » avec un noyau d'intégration très poussé et des auroles

Conclure : Processus d'intégration le plus poussé au monde. Car éco mais aussi politique et démocratique. D'ailleurs, union passée de 12 à 28 et nombreux candidats. Donc un espace attractif par les valeurs partagées et les réalisations. Une des trois grandes aires de puissance mondiale.

= se veut un modèle universel...

11- La gouvernance à l'épreuve des crises...

Pb : la gouvernance permet-elle se surmonter les difficultés et les crises ?

L'échec du traité constitutionnel de 2005, la crise financière de 2008, la crise migratoire depuis 2014 qui mène aujourd'hui au repli et même au « Brexit »...

Que révèlent ces « crises » ?

11.1. La défiance de l'opinion publique

Exemples : Echec du Traité constitutionnel de 2005 (diapo 7)

Exemples : L'abstention (diapo 8)

Alors que Maastricht a renforcé la démocratie au sein de l'UE, les citoyens sont de plus en plus méfiants paradoxalement : une Europe trop éloignée des citoyens, technocratique, peu lisible :

- Directives mal acceptées : soit trop compliquées soit trop « futiles », mal comprises
- → Rejet du traité constitutionnel en 2005 : l'Europe est seulement économique ou renoncement à la souveraineté...
- L'€ accusé de tous les maux : flambée de prix, crise du surendettement...
- Schengen = porte ouverte aux immigrés et aux trafics, au terrorisme !

Conclusion:

- ⇒ Montée de l'EUROSCEPTICISME, fondé souvent sur des clichés populistes et une méconnaissance, mais qui doit absolument faire l'objet d'une réflexion de la part des responsables car cela traduit un grand désarroi et donc un réel déficit démocratique (la démocratie ne se limite pas au vote).
- ⇒ Montée de l'abstention aux élections alors (que les pouvoirs sont renforcés) ou rejet

11.2. Les désaccords sur la conception de l'Union

Exemples : UKIP (diapo 9)

Débat permanent à l'échelle européenne entre :

- fédéralistes : partisans d'une intégration renforcée et de davantage de supranationalité. Préfèrent les approfondissements aux élargissements = les constitutionnalistes de 2005, les démocrates-chrétiens, les centristes, incarné dans le passé par les pères fondateurs mais idée peu porteuse aujourd'hui sauf quelques militants (maisons de l'Europe...) et quelques chefs d'Etat ou de gvt (Merkel, Macron, Charles Michel)
- Les souverainistes : favorables à une coopération entre les Etats, ne veulent pas de contrôle sur les politiques nationales qui est une atteinte à leur souveraineté (monnaie, frontières, etc.)

Et à l'échelle des Etats, entre l'Union et les Etats :

- A l'excès = les partis d'extrême-droite (PB, France, UKIP au RU, Aube dorée en Grèce, Jobbik en Hongrie).
- En France, les politiques préfèrent se consacrer à leur mandat national et ne courent pas après les mandats européens (punition !)
- Au RU : vote du Brexit en 2016, négociations en cours.
- A Bruxelles : présence de nombreux groupes de pressions : représentations nationales, régions, branches économiques, chasseurs, verts, etc. pour défendre leurs intérêts

Conclusion : L'esprit européen est à Bruxelles, bien loin d'ici !

11.3. Des institutions sclérosantes et peu lisibles

- Pour éviter les blocages

- Malgré le nombre d'élargissements, les institutions avaient peu évolué avec la règle de l'unanimité qui paralyse tout.
- ⇒ On adopte par le Traité de Nice en 2001, la règle de la majorité qualifiée (55 % des membres représentant 65 % de la population).
- ⇒ Renforce l'idée d'Europe à la carte
- Traité de Lisbonne de 2009 : a permis de favoriser les coopérations renforcées pour éviter les blocages. Il existe aussi une procédure d' « *opting out* ».

- Les limites de la visibilité internationale

Exemples : L'UE face à la guerre en ex-Yougoslavie (diapo 10)

Exemples : Donald Task et Federika Mogherini (diapo 11)

Malgré la PESC mise en place en 2002, les Etats de l'Union ont du mal à parler d'une seule voix :

- Pas de siège à l'ONU (ce sont les Etats qui sont représentés et 2 dans le conseil de sécurité)
 - Des difficultés à décider ensemble : par exemple guerre ex-Yougoslavie (1991-95)
 - Des désaccords profonds : par ex dans la 2^{ème} guerre du Golfe en 2003 (Esp et UK avec les US, Franc et Allemagne contre) ou sur d'autres sujets graves comme l'accueil des migrants en Méditerranée.
- Lisbonne : nomination président du Conseil européen (le Polonais Donald Task) + un haut représentant de l'UE aux Affaires étrangères (l'italienne Federica Mogherini)
 - Cpdt, l'union est « un nain politique », pas de réelle diplomatie, ni de forces militaires, dépend encore des US et peu crédible... pas d'unité des Etats sur ces questions ☹

Conclusion sur le II. : En fait, le fonctionnement institutionnel éloigné du citoyen explique beaucoup de choses. Une sorte de bulle européenne à Bruxelles (qui avance) mais déconnectée des sphères nationales qui influencent davantage l'opinion publique

= capacité à imposer mais incapacité à se faire comprendre

- ⇒ Vécue comme bureaucratique, injuste... cause de tous les maux, mais ne repose pas forcément sur une réalité.

Conclusion générale sur le chapitre :

Maastricht a relancé le processus d'intégration. Un succès car :

- Elargissement à une grande Union de 12 à 28 ! y compris les ex-communistes
- Un géant économique

Il reste beaucoup à faire, en particulier l'effort de pédagogie vers les peuples.

Conception fédérale n'est pas d'actualité, on s'achemine vers une Union à la carte avec un noyau dur et des auréoles d'intégration.

Réfléchir au projet européen : un modèle universel vers lequel on veut tendre.

Sujets du baccalauréat possibles :

- L'entrée générale de la question (composition au choix en juin 2016)
- Une étude critique de documents.